

MESURES PARTICULIERES LORS DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP - SESSION 2014

Textes réglementaires de référence :- loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005

AVIS MEDICAL

Qui sera communiqué – après signature du médecin désigné par la CDAPH –
directement au :

SIEC - 7, rue Ernest Renan – 94749 ARCUEIL CEDEX (*)

NOM et PRENOM DU CANDIDAT :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Etablissement fréquenté :

Examen préparé (série / spécialité) :

(Ajouter le niveau de scolarisation pour les baccalauréats : 1^{ère} ou terminale) :

Partie réservée au médecin désigné par la CDAPH

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

Attention : pour les candidats des baccalauréats général et technologique, ces aménagements d'épreuves doivent être proposés à la fois pour les épreuves anticipées et pour les épreuves terminales de la session suivante. Lors de l'inscription aux épreuves terminales, ces aménagements seront reconduits sans autre formalité de la part du candidat. Seul le candidat souhaitant une modification de ces aménagements d'épreuves devra formuler une nouvelle demande.

Rappel : pour les candidats des établissements hors contrat, des CFA et individuels/CNED, les avis sont à envoyer au médecin désigné par la CDAPH du département de résidence du candidat.

(*) Pour le DNB et le CFG : seuls les avis concernant l'académie de PARIS et VERSAILLES devront être envoyés au SIEC. Pour les autres départements, les avis seront à envoyer à l'Inspection académique concernée.

IMPORTANT : ce document est un avis délivré par le médecin désigné par la CDAPH. La décision relève de la compétence du Recteur de l'académie. Un document définitif sera délivré au candidat par les services d'examens de l'académie. (Article D351-28 du Code de l'Education)

NOM et Prénom du candidat :

Je soussigné(e), Docteur :

Médecin désigné par la CDAPH, certifie que le candidat nommé ci-dessus présente un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes :

AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES

TOUS EXAMENS

Accessibilité des locaux (préciser si le candidat se déplace en fauteuil roulant, béquilles, autres...)
.....

Toilettes aménagées

Nécessité d'être isolé pour passer l'épreuve. Préciser :

Isolement absolu Possibilité d'être avec quelques candidats

Installation matérielle dans la salle d'examen : (éclairage du plan de travail, hauteur de table pour le fauteuil roulant, autres.....) *Préciser:*

Nécessité de pauses, sans récupération de temps

Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologiques

Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la 1ère heure

Majoration du temps :

- pour les épreuves de type écrit	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- pour les épreuves de type pratique	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- pour la préparation des épreuves orales	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
- pour le passage des épreuves orales	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Attention : toute demande de majoration de temps supérieure à un tiers de temps devra être motivée par un courrier du médecin désigné par la CDAPH joint à ce document et justifiant l'aménagement au regard de la situation exceptionnelle du candidat. Cette dérogation doit être compatible avec le déroulement des épreuves.

Assistance à l'écriture et à la lecture. *Préciser :*

Secrétaire accompagnateur :

Lecture du sujet à voix haute : avec reformulation sans reformulation

Lecture orale des consignes en articulant

Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs

Écriture sous la dictée du candidat

Machine à écrire (en braille) – apportée par le candidat.

Micro-ordinateur, fourni : par le candidat par le centre d'épreuves

Utilisation du correcteur d'orthographe (**Sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture au DNB**)

Autre matériel apporté par le candidat (ex. : loupe.....) :

Accompagnement nécessairement effectué par la personne habituellement chargée de l'aide (contraintes ou connaissances techniques particulières)

Sujets en braille : intégral abrégé

Sujets agrandis (gros caractères et fort contraste) :

- Baccalauréats et DNB : Arial 16 Arial 20

- BTS et DCS : Format A3

Adaptation des sujets à l'écrit pour les candidats malentendants
(liste de vocabulaire jointe au sujet)

Consignes orales :

données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat

données par écrit

Possibilité de réponse écrite lors des épreuves orales

Non utilisation de support audio ou vidéo pour les épreuves de langues vivantes

NOM et Prénom du candidat :

Aménagements d'épreuves applicables au DNB et au CFG :

Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds ou orthophoniste.

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un interprète (langue des signes française).

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un codeur LPC

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Attention :

- pour les élèves scolarisés, l'enseignant spécialisé, l'orthophoniste, le codeur LPC ou l'interprète LSF doit être l'assistant qui accompagne l'élève dans l'établissement.

Nom et prénom de l'assistant :

- pour les candidats non scolarisés, veuillez préciser les nom et prénom, et les coordonnées, de son accompagnateur (enseignant spécialisé / orthophoniste / codeur LPC / interprète LSF) :

Présentation d'un texte avec correction de fautes pour l'épreuve d'orthographe (« dictée aménagée »). Préciser si ce texte doit être en agrandi : Arial 16 Arial 20 format A3

Aménagements d'épreuves applicables aux examens professionnels :

Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds ou orthophoniste.

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour les épreuves pratiques
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un interprète (langue des signes française).

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour les épreuves pratiques
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un codeur LPC

Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Attention :

- pour les élèves scolarisés, l'enseignant spécialisé, l'orthophoniste, le codeur LPC ou l'interprète LSF doit être l'assistant qui accompagne l'élève dans l'établissement.

Nom et prénom de l'assistant :

- pour les candidats non scolarisés, veuillez préciser les nom et prénom, et les coordonnées, de son accompagnateur (enseignant spécialisé / orthophoniste / codeur LPC / interprète LSF) :

Dispense d'épreuve de la LV 2

Aménagements d'épreuves en EPS

Aménagements d'épreuves applicables aux baccalauréats général et technologique :

Dispense de croquis au baccalauréat général (histoire-géo. et enseignement scientifique).
En histoire-géographie, à partir du même sujet, le candidat remplace l'exercice de réalisation d'un croquis de géographie par une composition d'une page.

Dispense de croquis au baccalauréat technologique (histoire-géographie)

Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds ou orthophoniste.
Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un interprète (langue des signes française).
Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Présence d'un codeur LPC
Préciser : pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)
 pour le début des épreuves écrites

Attention :

- pour les élèves scolarisés, l'enseignant spécialisé, l'orthophoniste, le codeur LPC ou l'interprète LSF doit être l'assistant qui accompagne l'élève dans l'établissement.

Nom et prénom de l'assistant :

- pour les candidats non scolarisés, veuillez préciser les nom et prénom, et les coordonnées, de son accompagnateur (enseignant spécialisé / orthophoniste / codeur LPC / interprète LSF) :

- Dispense d'épreuve :
- Partie orale de la LV1
 - Partie écrite de la LV1
 - Partie orale de la LV2
 - Partie écrite de la LV2
 - Totalité de la LV2
 - Dispense d'épreuves de compétences expérimentales (série S)
 - Dispense de l'enseignement technologique en LV1 (séries STI2D, STL)
(Uniquement si dispense de la partie orale LV1)
 - Dispense de l'épreuve de design et arts appliqués en LV1 (série STD2A)
(Uniquement si dispense de la partie orale LV1)

Aucune autre dispense d'épreuve ou de partie d'épreuve n'est autorisée par la réglementation de l'examen.

Compétences expérimentales au baccalauréat général : adaptation à mettre en place par l'équipe pédagogique

Aménagements d'épreuves en EPS

Aménagements d'épreuves applicables aux BTS et aux examens comptables supérieurs :

Assistance d'un enseignant spécialisé dans la rééducation des sourds ou orthophoniste pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)

Présence d'un interprète (langue des signes française) pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)

Présence d'un codeur LPC pour les épreuves orales (sauf pour les langues vivantes)

NOM et Prénom du candidat :

**CONSERVATION DE NOTES et/ou
ETALEMENT DE SESSION**

Demande de conservation des notes obtenues : Préciser les épreuves à conserver et la note correspondante :

.....
.....
.....
.....
.....

Etalement de session.

Préciser :

Juin 2014 et Septembre* 2014

** à l'exception des BTS et des examens comptables supérieurs*

Préciser les épreuves à présenter en juin 2014 :

.....
.....

Préciser les épreuves à présenter en septembre 2014 :

.....
.....

Juin 2014 et Juin 2015

Préciser les épreuves à présenter en juin 2014

.....
.....
.....

Préciser les épreuves à présenter en juin 2015 :

.....
.....
.....

Partie réservée au médecin désigné par la CDAPH

Avis du médecin désigné par la CDAPH relatif aux aménagements demandés ci-dessus :

Favorable

Défavorable

Fait à, le.....

Cachet et signature du médecin
de l'Education Nationale ayant
instruit le dossier

Fait à, le.....

Pour Accord,
Cachet et signature du médecin désigné
par la CDAPH